



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/163 PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2011/148/PDG en date du 27 septembre 2011 nommant Mme Nathalie HEBERT, Directrice adjointe des interventions régionales, de l'emploi et des politiques sociales,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Rémi GEORGES, Directeur des interventions régionales, de l'emploi et des politiques sociales, à l'effet de signer au nom du Président Directeur Général et dans la limite de ses attributions :

- a) les mémoires contentieux et les déclarations d'appel,
- b) les correspondances ou documents concernant les actions relevant de la DIREPS, à l'exclusion du courrier parlementaire,
- c) les décisions financières individuelles lorsque celles-ci ne relèvent pas des délégations régionales, les états de liquidation des dépenses dans la limite des crédits d'interventions inscrits au budget de l'ASP,



- d) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à la direction et à l'exclusion des missions dans les DOM, les TOM et à l'étranger, les ordres de mission des agents relevant de la DIREPS, les commandes de titres de transport, la certification du service fait et les états de liquidation en résultant, ainsi que les convocations aux réunions organisées par cette dernière,
- e) les bons de commande émis dans le cadre de la gestion de l'autorisation locale d'engagement attribuée à la DIREPS au titre de la formation professionnelle du personnel ainsi que la certification du service fait et les états de liquidation,
- f) en qualité de notateur secondaire, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur,
- g) les bons de commande de prestation aux avocats et avoués, ainsi que les certifications du service fait et les états de liquidation,
- h) les ordres de reversement,
- i) les attestations et certifications de service fait dans le cadre des projets relatifs au Fonds Structurel Européen,
- j) les commandes ou ordres de service résultant de l'exécution d'un marché signé par le Président Directeur Général, ou dont le montant n'excède pas la somme de 50 000 € HT (cinquante mille euros),
- k) la certification du service fait et les états de liquidation des dépenses de fonctionnement ou d'investissement,
- l) les actes d'engagements, les contrats de prestation et les bons de commande émis dans le cadre des prestations confiées par des donneurs d'ordre extérieurs au titre de conventions spécifiques,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi GEORGES, délégations sont données à M. François RABOISSON et à Mme Nathalie HEBERT, Directeurs adjoints à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er} à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON et de Mme Nathalie HEBERT, délégation est donnée à Thomas RÜGER, Chargé de mission auprès du Directeur, à l'effet de signer les décisions, documents visés à l'article 1^{er}, aux paragraphes d) et e), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON et de Mme Nathalie HEBERT, délégation est donnée à Philippe LEROUX, Chargé de mission auprès du Directeur, à l'effet de signer les décisions, documents visés à l'article 1^{er}, aux paragraphes d) et e), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON et de Mme Nathalie HEBERT, délégation est donnée à Mme Stéphanie ROUVERON, Chef du service du développement et des relations clients, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er}, au paragraphe b) relevant de ses attributions et aux paragraphes c), e) et g), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON et de Mme Nathalie HEBERT, délégation est donnée à Mme Marie-Hélène LELASSEUX, Chef du service de l'ingénierie et des outils, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, documents et correspondances, visés à l'article 1^{er} au paragraphe b), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Et en l'absence de Mme Marie-Hélène LELASSEUX, délégation de signature est donnée à M. Mathieu SOUMY, adjoint au chef du service de l'ingénierie et des outils, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, documents et correspondances, visés à l'article 1^{er} au paragraphe b), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON et de Mme Nathalie HEBERT, délégation est donnée à Mme Frédérique VERGNOLE, Chef du service des interventions et de la réglementation, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er} aux paragraphes a) et b) relevant de ses attributions, et aux paragraphes c) g) et h), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Et en l'absence de Mme Frédérique VERGNOLE, délégation de signature est donnée à M. Frédéric PRUCHON, adjoint au chef du service des interventions et de la réglementation, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er} au paragraphe b) relevant de ses attributions et aux paragraphes c) et h), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON et de Mme Nathalie HEBERT, délégation de signature est donnée à M. Stephen DEMESY, Chef du service de l'assistance technique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er} aux paragraphes b), c), d), i), k) et l), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON et de Mme Nathalie HEBERT, délégation de signature est donnée à M. Régis WAJSBROT, Chef du service Presage, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er} aux paragraphes b), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

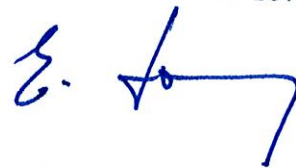
Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rémi GEORGES et François RABOISSON et de Mme Nathalie HEBERT, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel de LAROCHE, Chef de la mission Europe, international et études, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er} au paragraphe b), à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

Article 11 : désignation des notateurs primaires de la Direction
MM. Rémi GEORGES, François RABOISSON, Stephen DEMESY, Emmanuel de LAROCHE et Régis WAJSBROT ainsi que Mmes Nathalie HEBERT, Stéphanie ROUVERON, Marie-Hélène LELASSEUX et Frédérique VERGNOLE ont délégation de signature des fiches d'évaluation annuelle du personnel en tant que notateur primaire.

Article 12 : Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1^{er} octobre 2011.

Fait à Limoges,
le

17 OCT. 2011



Edward JOSSA

Président Directeur Général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Rémi GEORGES
M. François RABOISSON
Mme Nathalie HEBERT
Mme Stéphanie ROUVERON
Mme Marie-Hélène LELASSEUX
Mme Frédérique VERGNOLE
M. Philippe LEROUX
M. Thomas RÜGER
M. Stephen DEMESY
M. Emmanuel de LAROCHE
M. Régis WAJSBROT
M. Frédéric PRUCHON
M. Mathieu SOUMY
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/153/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

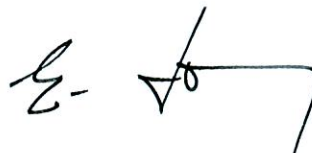
Article unique : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Joël TIXIER, Directeur financier, juridique et logistique, à l'effet de signer l'offre électronique de réponse de l'ASP, dans le cadre de la procédure lancée par le Conseil Régional du Limousin ayant pour objet la gestion de prestations en matière d'emploi, d'apprentissage et de formation professionnelle.

Fait à Limoges,
Le - 4 OCT. 2011

DFJL (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Président directeur général
M. Joël TIXIER
DRH


Edward JOSSA